



ASSOCIATION CANINE DU POITOU
Adresse postale : La Boissière - 86350 St SECONDIN - 06 07 05 03 73

1^{re} Exposition Canine Nationale CHÂTELLERAULT

Dimanche 25 Juin 2017

Au Parc du Chillou, 21 Chemin du Chillou - 86100 CHÂTELLERAULT



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S.
de la SCC



Exposition sans cage
Quelques cages gratuite à disposition
*Sortie des chiens autorisée après les jugements
pour les chiens non classés*

Entrée des chiens à partir de 8h00 - jugements à partir de 9h30
Les confirmations seules auront lieu le matin de 8h30 à 9h30

JURY PRESENTI

Modifiable en fonction des engagements et d'indisponibilités de dernière minute.
Jugements et confirmations toutes races (sauf modifications ultérieures)

Groupe 1 :

Collie Poil long et poil court, Shetland.....M. F. Mannato
Schipperke.....Mme S. Mignon
Bergers Australiens.....M. J.L. Brassat Lapeyrière
Bearded Collie, Welsh Corgi Pembroke et Cardigan,
Border Collie, Bobtail, Bergers Américains Miniature,
Bergers Blancs Suisses.....Mme S. Roser
Spéciale Bergers Hollandais, Saarloos, Schapendoes..... M. N. Martin
Berger de Beauce, Bergers Belges, Berger de Brie,
Berger de Picardie, Berger des Pyrénées, Bergers Allemands,
Chien Loup Tchecoslovaque, Mudi, Nizinny, Puli, Pumi,
autres races du Groupe 1.....M. R. Soulat

GROUPE 2.

Mâtins de Naples M. Y. Houillons
Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Cimarron Uruguayen,
Fila Brasileiro, Sarplaninac, Berger du Caucase, d'Asie Centrale,
de Bosnie Herzegovine et CroatieM. F. Mannato
Bouvier Suisse, Dogue Argentin, Mastiff, Bullmastiff, Leonberg,
Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Saint Bernard,
Montagne des Pyrénées, Terre Neuve, Hovawart, Cane Corso M. P. Bocher
Dogue Allemand, Schnauzer, Affenpinscher et Pinscher,
Bulldog Anglais, Bulldog Continental, Dobermann, Boxer,
Shar Pei, Rottweiler, Berger d'Anatolie, Terrier Noir de Russie,
et autres races du Groupe 2.....M. Danilo Furlani (CH)

Groupe 3 :

Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier,
Scottish Terrier, West Highland White TerrierM. C. Coppel
Staffordshire terrier Américain, Fox Terriers Poil Lisse et Poil DurM. S. Jacops
Airedale Terrier, Border Terrier, Bull Terrier,
Staffordshire et miniature, Révérend et Jack Russel Terriers,
Yorkshire Terrier et Autres races du Groupe 3..... Mme A. Marcillaud

Groupe 4 :

TeckelsM. S. Jacops

Groupe 5 :

Spéciale Siberian Husky.....M. C. Coppel
Chiens Nordiques et Spitz du JaponMme S. Roser
Spitz Allemands et Italiens, Chow-Chow, Eurasier,
Malamute de l'Alaska, Akita Américain.....Mme P. Dauvet
Autres races du Groupe 5.....M. F. Mannato

Groupe 6 :

Basset Hound, Basset Artésien Normand,
Basset Fauve de Bretagne, Griffon fauve de BretagneM. S. Jacops
Anglo-Français de petite Vènerie, Bassé Bleu de Gascogne,
Grand Bleu de Gascogne, Petit Bleu de Gascogne, Dalmatien Mme S. Roser
Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Briquet Griffon Vendéen,
Griffon Nivernais, Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert,
Porcelaine, Billy, Gascon, Ariégeois, Saintongeais,
et Autres races du Groupe 6 M. J.P. Boitard

Groupe 7 :

Spéciale Setter Gordon.....M. C. Freygefond
Epagneuls de Munster et Langhaar.....Mme M. Boulanger
Griffons Korthals, Braque de Weimar, Braque d'Auvergne,
Braque du Bourbonnais, Chien d'Arrêt Allemand à Poil dur M. Y. Musereau
Braques Français, Braque Italien, Spinone, Drahthaar,
Braques Hongrois Poil Dur et Poil Court,
Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Pont Audemer,
Epagneul Picard, Pointer, Setter Anglais, Braque Allemand,
Epagneul Breton, et autres races du Groupe 7.....M. Jean Lassandre

Groupe 8 :

Clumber, Cockers Anglais et Américains, Springer,
Spaniels, Chiens d'Eau M. J-P. Citerne
Labradors et Retrievers M. Y. Musereau
Autres races du Groupe 8.....M. R. Soulat

Groupe 9 :

Caniches, Chiens Particolores à poil friséM. C. Coppel
Bouledogues Français, Griffon Belge, Griffon Bruxellois,
Petit Brabançon, Epagneul nain Continental, Petit Chien RusseMme S. Mignon
Chien Chinois à crête, Chihuahua Poil Long et Poil Court,
Coton de Tulear, Epagneul Japonais, Epagneul PékinoisM. J-L Grunheid
Cavaliers King Charles et King Charles, Carlin, Boston Terrier
et autres races du Groupe 9.....M. V. Cabon

Groupe 10 :

Spéciale Lévrier Afghans, Salukis, Barzoi, Azawakh,
Galgo, Sloughi, Whippets, Petit Lévrier Italiens,
Magyar Hagar, Lévrier PolonaisM. J.L. Brassat Lapeyrière
Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound.....M. C. Coppel

Envoi des engagements : Cédia - Exposition de Châtellerault - 31230 COUEILLES accompagnés obligatoirement

- du montant des frais (établi à l'ordre de l'A.C.Poitou)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie.

Tout engagement incomplet sera refusé
N'envoyez pas d'enveloppe timbrée.

Renseignements : ☎ 06 07 05 03 73
caninedupoitou@free.fr - site : www.sc-poitou.fr

1^{re} clôture (avant majoration des tarifs) : 21 Mai 2017
Date limite des engagements : 10 Juin 2017
(date de réception)

Entrée interdite aux chiens non inscrits au catalogue

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 8h30.

LOGEMENT - Exposition sans cage (cf première page). Il est formellement interdit de placer de la paille dans des cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition dès la fin des jugements.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 9/04/2017, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 9/04/2017 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même

variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'AC Poitou par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : Fixée au 10 juin 2017

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé

sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) classe Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^o jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent

Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 94 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^o Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ASSOCIATION CANINE DU POITOU

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)

CHATELLERAULT (86100) - 25 JUN 2017

Demande d'engagement à renvoyer à CEDIA - Exposition de Châtellerault - 31230 COUEILLES

Renseignements : 06 07 05 03 73 - www.sc-poitou.fr

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement et renvoyez la feuille à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille



CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 10 JUN 2017

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LOF : _____
(ou d'identification)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	--	---

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ adresse mail valide : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute

PARTICIPATION AUX FRAIS (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'A.C. POITOU)	Tarif jusqu'au 21/05	Du 22/05 au 10/06	sommes adressées
1 ^{er} chien, catalogue et entrée compris	35 €	40 €	
2 ^e et 3 ^e chien	30 €	35 €	
4 ^e chien	25 €	30 €	
Pour chacun des suivants	15 €	20 €	
Ne concourant pas	10 €	10 €	
Puppy, Baby, Vétéran	13 €	15 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) Chaque chien de la meute doit IMPÉRATIVEMENT faire l'objet d'une feuille d'engagement	50 €	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	15 €	
Attention, pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire		Total	

LA CARTE D'EXPOSANT vous sera adressée quelques jours avant l'exposition (ne pas envoyer d'enveloppe timbrée).

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon (mes) chien(s) a (ont) obtenu le CACS, RCACS et/ou est désigné meilleur de race.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

Confirmation seule : voir page 4

**Pour les lots d'Affixe, de reproducteur, paire, couple (5€) ;
pour le concours jeune présentateur (5€) :**

inscription uniquement au secrétariat le jour de l'exposition entre 12h et 14h

tout engagement doit être accompagné de son règlement libellé à l'ordre de l'A.C. du Poitou.

**CLOTURE DEFINITIVE des engagements le 10 juin 2017.
Aucun délai supplémentaire accordé, pensez à l'imprimeur !**

RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

Vous élevez des champions, nous les sublimes.

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



SHOW PERFORMANCE



Justificatifs pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 10 JUIN 2017

MERCI DE FOURNIR LA COPIE DE L'ATTESTATION SCC AUTORISANT L'INSCRIPTION EN CLASSE TRAVAIL.

CLASSE CHAMPION

Les titres doivent avoir été homologués avant le 10 JUIN 2017.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE le Dimanche 25 juin de 8h30 à 9h30

Pensez à vous présenter à la confirmation avec certificat de naissance et carte d'identification.

à renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque uniquement à l'ordre de l'AC Poitou

et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

à A.C. Poitou- Joël SCHAAP - 15 rue d'Auvergne - 86600 LUSIGNAN - 0785572466

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de l'AC Poitou (date limite d'engagement : le 10 juin 2017)

Les accusés de réception des engagements courrier seront expédiés 15 jours avant la séance de confirmation